

## **XXVII<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des RUP**

**Discours de Mme Huguette BELLO,**

**Présidente du conseil régional de La Réunion**

*Session partenariale*

*Mercredi 16 novembre 2022*

*Parlement européen, Bruxelles*

- Monsieur le Président de la Conférence,
- Madame la Commissaire européenne,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Président de la Commission REGI,
- Monsieur le Président de la Commission des libertés civiles, de la Justice et des Affaires Intérieures,
- Madame et Messieurs les parlementaires européens,
- Mesdames et Messieurs les représentants du Comité des régions et du Comité économique et social européen,
- Messieurs les Présidents, Chers collègues,

Venir à Bruxelles est toujours, pour nous, Réunionnais, un déplacement très particulier. Il l'est plus encore en ce lieu qu'est le Parlement européen. L'histoire a en effet tissé des liens anciens, des liens étroits, entre nous. Pour la Réunion, c'est évidemment Paul Vergès qui a guidé nos premiers pas et a ouvert le chemin de cette aventure européenne et, ce, dès la toute première législature du Parlement européen. Une aventure qui fut, à son initiative, particulièrement exigeante et mobilisatrice- je veux parler, bien entendu, du long cheminement qui nous a finalement permis d'obtenir la reconnaissance de notre statut de régions ultrapériphériques dans le Traité de l'Union européenne.

Depuis 1979, les défis n'ont donc pas manqué mais nous les avons toujours partagées, dans le cadre du dialogue partenarial.

Ce travail quotidien de doctrine et de législation est évidemment essentiel dans la prise en compte de nos réalités ; j'en veux encore pour preuve les amendements nombreux que vous avez portés dans le cadre de l'examen des réformes des politiques pour la période 2021-2027, de son paquet financier et de celui portant sur l'ajustement à l'objectif 55.

Un travail parlementaire qui s'inscrit bien évidemment dans le respect des prérogatives de la Commission et du Conseil, mais qui constitue une contribution essentielle. Je veux ici saluer l'implication des parlementaires ultramarins et le rôle précieux de la Commission Régionale présidée par notre ami Younous Omarjee. Car nous sommes convaincus que l'avenir de nos régions ne peut se construire que sur la qualité du partenariat institutionnel.

Je tiens particulièrement à souligner l'écoute constante et l'engagement de la Commissaire à la Cohésion et aux Réformes, Elisa Ferreira qui accorde une attention particulière à la situation des RUP.

Cet équilibre institutionnel passe d'abord et évidemment par l'inscription de notre réalité géopolitique le plus en amont possible du processus législatif, c'est-à-dire non pas dans certaines, mais dans chacune des propositions de la Commission européenne.

Nous devons apprécier l'importance et l'intérêt la communication de la Commission européenne rendue publique en mai dernier, dont les propositions visent à répondre aux préoccupations que nous avons exprimées. La feuille de route fixée est particulièrement dense et nous avons tous la responsabilité de la faire vivre.

Il y a des politiques européennes qui sont, traditionnellement, sensibles aux spécificités de nos régions. Je pense en premier lieu à la politique de cohésion et de développement régional, à d'autres politiques qui le sont devenues comme Erasmus +, le corps européen de solidarité, les domaines de la formation et de la jeunesse, ou encore celui de la recherche et de l'innovation. Les dernières propositions de règlement concernant l'usage des produits phytosanitaires ou celle relative à l'instrument d'urgence pour le marché unique vont également dans le bon sens en prévoyant des dispositions spécifiques en faveur de nos territoires.

En revanche, d'autres politiques restent insuffisamment sensibles à nos réalités, alors même qu'il s'agit de politiques stratégiques. Je pense notamment à celles qui concernent le domaine de l'énergie, de la lutte contre le réchauffement climatique, de l'autonomie alimentaire, des transports, ou encore des accords commerciaux qui continuent d'ignorer, dans leur élaboration et leur formulation initiale, les spécificités de nos territoires.

Ces politiques européennes sont confrontées à une réalité : les bénéfices attendus dans chacun de ces domaines sont finalement de long terme, quand les efforts exigés sont, eux, immédiats.

Imposer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à des territoires isolés encore fortement dépendants de biens de consommation importés, étendre le système d'échange de quota d'émission aux liaisons maritimes et aériennes de régions éloignées de milliers de kilomètres du continent européen, sous-estimer l'impact cumulé des concessions accordées aux produits originaires des pays tiers voisins dans le cadre des accords commerciaux, tout cela provoque inévitablement des sentiments contradictoires au sein de nos populations : nos concitoyens sont particulièrement exigeants en matière de lutte contre le réchauffement climatique , mais les ménages craignent aussi pour leur pouvoir d'achat ; nos entreprises sont engagés dans des activités écoresponsables, et nos chefs d'entreprises restent vigilants sur leur compétitivité ; c'est pourquoi nous devons favoriser l'innovation; enfin les pays tiers voisins sont en quête de développement durable, mais aussi attachés à des avantages comparatifs qui fragilisent nos économies.

Ces contradictions doivent être surmontées :

Sur les accords commerciaux par exemple, la réussite de notre intégration régionale nécessite à mon sens une politique plus transparente pour que nos intérêts soient systématiquement pris en compte dans les discussions menées avec les pays tiers. Les RUP devraient ainsi se voir notifier les sujets traités dans ces négociations dès lorsqu'ils relèvent de leurs intérêts défensifs et offensifs. Des études d'impacts sont nécessaires pour évaluer et prévenir, au moyen par exemple de clauses de sauvegarde, les conséquences de ces accords commerciaux sur nos économies.

Plus globalement, notre objectif commun doit être ici de maintenir dans nos territoires un équilibre le plus satisfaisant possible entre l'exigence de lutte contre le réchauffement climatique, celui de préservation de notre environnement et de notre biodiversité, et l'impératif de développement économique et social. Les objectifs de souveraineté alimentaire, d'autonomie énergétique, de développement endogène et de circuits courts pour réduire notre dépendance vis-à-vis de sources d'approvisionnement éloignées, sont des objectifs stratégiques adaptés aux caractéristiques de nos territoire et dont la crise a rappelé la pertinence ; leur réalisation exige de profondes mutations. Nous devons nous y engager mais en ayant la préoccupation constante de préserver les équilibres sociaux.

Cet équilibre est d'autant plus important que nos territoires connaissent des taux de pauvretés parmi les plus élevés de l'Union européenne et que leur cohésion sociale reste très fragile.

Les politiques européennes, surtout dans un contexte d'urgences et de tensions, ne sont jamais que des moyens. Les présenter en dehors du cadre de l'article 349 comme le fait majoritairement le paquet « Ajustement à l'objectif 55 », c'est-à-dire indépendamment des logiques et des projets de territoire qu'elles sont destinées à faciliter, nous fera retomber toujours sur les mêmes difficultés et les mêmes incompréhensions.

Il n'y a pas de politique globale et cohérente en faveur des régions ultrapériphériques sans recours systématique à l'article 349. C'est là le point de passage obligé dans lequel Commission, Parlement et Conseil doivent systématiquement s'engager.

C'est le principal message que je tenais à délivrer dans cette enceinte du Parlement européen qui a historiquement initié la prise en compte de nos spécificités. Je me félicite que ce message ait été aussi celui du Conseil à l'occasion de ses Conclusions du 21 juin dernier.

L'autre point de passage obligé - et je conclurai sur ce point c'est évidemment la simplification ; c'est une préoccupation permanente de nos régions. Des procédures inutilement complexes, sans visibilité suffisante pour les porteurs de projets perdent de l'efficacité dans leur opérationnalité. C'est évidemment le cas pour la mise en œuvre des aides au renouvellement de nos flottes de pêche qui nous sont toujours inaccessibles dans les faits.

D'autres dossiers dont l'issue est déterminante sont à l'ordre du jour dans les prochains mois : le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC), la révision de la définition du marché, ou encore la taxation de l'énergie en font évidemment partie. Le principe de cohérence et de simplification devra, là, encore s'imposer et conduire de façon pragmatique aux possibilités ouvertes par les aides à impact purement local.

Mesdames et Messieurs,

Chacun reconnaît la pertinence de la feuille de route dessinée par le Pacte vert, chacun s'accorde à vouloir lui donner toute sa place dans la conduite de nos politiques locales. La réalité géographique, économique et sociale de nos régions nécessite à l'évidence des processus de développement différenciés. Et c'est bien cette approche sur-mesure qui justifie que l'article 349 prenne sa place, toute sa place dans la législation européenne.

Je vous remercie.